

**CRECHE COMMUNALE MINI-POUSSES**  
**PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**ENTRE LES COMMUNES**  
**DE CHARTRES-DE-BRETAGNE ET PONT-PEAN**

Entre la commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE, représentée par son maire, David LE BORGNE, dûment autorisé en vertu de la délibération du conseil municipal N° ...du ....2026,

et la commune de PONT-PEAN, représentée par son maire, Mourad ZEROUKHI, dûment autorisé en vertu de la délibération du conseil municipal N°.....du .....2026

- Considérant la fermeture de la crèche communale Tintinabulle, sise à Chartres de Bretagne, à compter du 1<sup>er</sup> août 2026,
- Considérant de fait caduque la convention de partenariat entre les deux communes signée le 28 septembre 2023,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

Les enfants pont-péannais inscrits à la crèche Tintinabulle pourront continuer à fréquenter la crèche Mini-Pousses jusqu'à leur scolarisation.

**Article 2 :**

Aucune nouvelle inscription d'enfant Pont-Péannais n'est possible.

**Article 3 :**

La directrice de la crèche pourra, en cas de départ définitif d'un enfant pont-péannais, proposer la place à un enfant chartrain.

**Article 4 :**

La commune de PONT-PEAN participe aux frais de fonctionnement de la crèche Mini-Pousses au prorata du nombre d'heures de présence de jeunes enfants pont-péannais.

Le coût horaire retenu est 2,23 € (année de référence 2025 (calculé à partir du montant du reste à charge pour la Ville de CHARTRES-DE-BRETAGNE (dépenses soustraction faite des recettes avant participation de la Ville de PONT-PEAN) divisé par la capacité annuelle d'accueil annuelle modulée de la crèche Tintinabulle, exprimée en heures).

**Article 5 :**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026. Elle remplace la précédente, réputée caduque du fait de la fermeture de la crèche Tintinabulle.

**Article 6 :**

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction jusqu'au départ définitif du dernier enfant pont-péannais.

Fait en deux exemplaires à CHARTRES-DE-BRETAGNE, le ..... septembre 2026

David LE BORGNE,  
maire de CHARTRES-DE-BRETAGNE

Mourad ZEROUKHI,  
maire de PONT-PEAN